

# La mobilisation s'élargit autour de la cascade

Une réunion publique a rassemblé près de deux cents personnes samedi soir à Salles-la-Source, en présence de nombreux élus locaux, alors que les prises de position se multiplient.



Samedi soir à la salle des fêtes, une réunion organisée par l'association Ranimons la cascade.

■ La soirée a débuté par un poème et s'est achevée par une grillée de châtaignes : autant dire que l'ambiance était conviviale, festive et consensuelle, samedi soir à la salle des fêtes de Salles-la-Source où l'association Ranimons la cascade avait attiré près de 200 personnes. Du coup, ses adhésions ont fait un bond, en franchissant allègrement le seuil des 200 cotisants.

Autant de signes qui attestent d'une mobilisation grandissante, et d'un élargissement des soutiens aussi. Ainsi qu'en attestait d'ailleurs samedi la présence de deux conseillers généraux, des

cantons de Marcillac, Anne Gaben-Toutan, et de Conques, Bernard Burguière, ce dernier étant par ailleurs président de la commission tourisme au conseil général, ce qui n'est pas anodin. De même que localement, la municipalité désormais ne cache pas son soutien à l'association, comme on a pu s'en rendre compte également au cours de cette soirée. « Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle et les enjeux ne sont complètement de ceux qui comptaient voilà 70 ans, à l'époque de la création de la société hydroélectrique », a souligné d'entrée de jeu le maire Robert

Caule. « Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, l'enjeu du débit de la cascade apparaît comme primordial pour notre commune bien sûr, mais aussi pour notre canton, notre département et notre région. On ne peut plus faire n'importe quoi sur un tel site, et on ne peut pas traiter le dossier du renouvellement de la concession dans son seul aspect technique. » Car, pour le maire, « ce problème n'a pas été posé et présenté à la préfecture comme il aurait dû l'être. Mais on peut espérer que la deuxième réunion de la commission des sites saura tenir compte de l'ensemble des enjeux de ce dossier. » Et Robert Caule de conclure : « Il est fini le temps où on pouvait faire n'importe quoi sur un site qui appartient pourtant à tout le monde. »

Après les exposés donnés par des spécialistes de la géologie, de la spéléologie et de l'histoire locale sur cette fameuse cascade, c'est le maire adjoint chargé de ce dossier, Raymond Séguret, qui est à son tour remonté à la charge contre le concessionnaire. Pour estimer, en résumé, que « c'est une personne à laquelle on ne peut accorder aucune confiance », en énumérant toute une série de sujets d'inquiétude, tant sur le plan technique, juridique que financier.

## «Un péché de ne pas la voir couler»

■ C'est à titre personnel, et non en tant que président de l'association pour le développement de la Vallée du Lot, que Christian Bernad nous a livré son sentiment sur le dossier de la cascade de Salles-la-Source. Pour souligner qu'il est « indéniable que cette cascade est un des fleurons du tourisme aveyronnais, inséré dans un village d'une rare beauté, qui plus est situé sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et qu'il est indispensable de préserver ce site remarquable dans son intégralité. » Ainsi donc, aux yeux de Christian Bernad, « l'intérêt public doit ici primer de toute évidence sur l'intérêt particulier d'une production d'électricité, d'autant que cette production est aujourd'hui ridicule au regard de la production nationale d'autant que cette centrale avait à l'origine été conçue pour éclairer le village ce qui ne laisse aujourd'hui à cet équipement plus aucune raison d'être. »

Bref, pour notre interlocuteur, qui se souvient « des nombreuses fois » où il a été « frustré de guider des visiteurs vers une cascade à sec sinon réduite à un ridicule filet d'eau ».

Et de conclure : « C'est un péché de ne pas la voir couler » car « la production électrique ne doit pas altérer son débit. »

Le code civil dit bien qu'il y a des choses, comme l'eau ou l'air, qui n'appartiennent à personne et dont l'usage appartient à tous. »

## Déjà, au XVIII<sup>e</sup> siècle...

■ L'éclairage historique apporté samedi soir par l'ancien maire Bernard Cazals a permis de comprendre combien Salles-la-Source avait partie liée avec l'eau. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ses cinq sources alimentaient pas moins de 26 moulins !

Mais c'est du XVIII<sup>e</sup> siècle que date un conflit mémorable entre le seigneur d'alors, et la population de Salles-Comtaux, soutenue par son curé. Ce seigneur avait effectivement décidé unilatéralement de capter à son gré l'eau jaillie de la source principale, en se moquant de tous ceux qui l'utilisaient en aval. Le conflit dura 75 ans, jusqu'à la Révolution française qui permit à la population de chasser le seigneur indélicat, lequel était même allé jusqu'à ordonner à ses hommes d'armes de tirer à l'arquebuse sur le presbytère... C'est aussi à cette époque que Salles-Comtaux prit pour nom Salles-la-Source, pour bien marquer la fin de l'Ancien Régime.